

# RECOMMANDATIONS IMPORTANTES A LIRE POUR ACTIVER LES REMBOURSEMENTS ET EVITER LES REJETS

## Conditions générales :

- Le cadre réservé à l'adhérent doit être dûment renseigné.
- Le cadre réservé au médecin doit être renseigné par le praticien lui-même notamment la nature de la maladie.
- La validité de la feuille de soins est limitée à 3 mois à compter de la première consultation.
- L'entente préalable est exigée pour toute hospitalisation médicale, chirurgicale, soins dentaires spéciaux, extractions multiples, parodontie orthodontie, prothèses dentaires, prothèses auditives ou orthopédiques ainsi que pour tous les actes effectués en série.
- En cas d'accident, une déclaration précisant les causes et circonstances de l'accident est à joindre à la feuille de soins.

## Pharmacie :

- Les vignettes des médicaments doivent être obligatoirement jointes aux ordonnances.
- Pour les médicaments sans vignettes une facture de la pharmacie doit être jointe.

## Radiologie et Biologie :

- La facture ainsi qu'une copie des résultats des analyses ou du compte rendu (sous pli confidentiel) doivent être jointes à l'ordonnance médicale pour toute demande de remboursement.
- Un pli confidentiel du médecin prescripteur des analyses ou radios peut être demandé par le médecin conseil de la mutuelle.

## Optique :

- L'ordonnance du médecin prescripteur et la facture de l'opticien sont à joindre à la feuille de soins.

## Rééducation :

- L'entente préalable renseignée par le médecin prescripteur est exigée avant le début des séances de rééducations.
- Pour le remboursement, la facture et le calendrier des séances effectuées sont à joindre à la feuille de soins.

## Dentaire :

- En cas de prothèses ou de traitement canalaires, l'accord préalable renseigné sur la feuille de soins est obligatoire avant le début de traitement.
- La facture doit être jointe à la feuille de soins pour toute demande de remboursement.
- La radio-après soins est obligatoire en cas de prothèses ou de traitement canalaires.

## Maladie et Affection Longue Durée ALD et ALC :

- La déclaration de maladie chronique doit être renseignée par le médecin prescripteur et renouvelée tous les 6 mois.

## Adresses Mails utiles

- Réclamation : contact@mupras.com
- Prise en charge : pec@mupras.com
- Adhésion et changement de statut : adhesion@mupras.com

La MUPRAS garantit le respect de la loi n° 09-08 relative à la protection des personnes physiques à l'égard du traitement des données à caractère personnel.

**60867**

**Maladie**

**Dentaire**

**Optique**

**A**

Maladie Cadre réservé à l'adhérent (e)

Matricule : 03522

Société : RAM

**Actif**

**Pensionné(e)**

**Autre**

Nom & Prénom :

BENOJNA

Khalid

Date de naissance :

08/03/1952

Adresse :

17, Rue Larbi Daghni Fanechelle

Tél. :

0661 4244 61

Total des frais engagés :

## Cadre réservé au Médecin

Cachet du médecin :



Professeur F. MAROUFI

Endocrinologie

Diabète - Nutrition

5, Rue Al Hassan Alzafrani (Cité Jemaa)

Villecice - Casablanca

Tél. : 05 22 20 15 10 / 05 22 20 21 50

**23 MARS 2021**

**ACCUEIL**

Date de consultation :

EL FACHTAI, Dr. Chihab El Benouni

Nom et prénom du malade :

Age:

Lien de parenté :

Lui-même

Conjoint

Enfant

Nature de la maladie :

Affection Hypothyroïde

En cas d'accident préciser les causes et circonstances :

Dans le cas où la maladie aurait un caractère confidentiel, communiquer les renseignements sous pli confidentiel à l'adhérent conseil de la Mutuelle.

J'atteste sur l'honneur l'exactitude des renseignements portés sur la présente déclaration. Je  
avoir pris connaissance de la clause relative à la protection des données personnelles.

Fait à : Casablanca

Le : 15/03/2021

Signature de l'adhérent(e) :

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Dates des Actes	Natures des Actes	Nombre et Coefficient	Montant détaillé des Honoraires	Cachet et signature du Médecin attestant le Paiement des Actes
12.1.2021 (a)			350.00	INP 1091112165 Professeur F. MAROUAN Diplôme d'habilitation à diriger des recherches Diplôme d'Etat d'Azzafrani (ex. Tahure) Diplôme d'Etat de Casablanca N° 705-22 20 24 91

## EXECUTION DES ORDONNANCES

Cachet du Pharmacien ou du Fournisseur	Date	Montant de la Facture
<del>ARMACIE AL ANDALOUSSIA 6 (Ex 40) Rue Des Remparts FRANCE 33131 CASABLANCA TÉL. 05 22 55 45 82</del>	11.02.2021	301.50 Dhs

## **ANALYSES - RADIOGRAPHIES**

## AUXILIAIRES MEDICAUX

## RELEVE DES FRAIS ET HONORAIRES

Le praticien est prié de préciser la dent traitée, l'acte pratiqué en indiquant la nature des soins

### Important :

Veuillez joindre les radiographies en cas de prothèses ou de traitement canalaire, ainsi que le bilan.

VISA ET CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT LE DEVIS

VISUEL CACHET DU PRATICIEN ATTESTANT L'EX

## Docteur Fatima MARQUAN

Professeur universitaire  
Spécialiste en endocrinologie, diabétologie  
et maladies de la nutrition  
Ex chef de service d'endocrinologie au CHU de Casablanca  
Ex Enseignante a la Faculté de Médecine de Casablanca  
Lauréate de la faculté de Médecine de Lyon

الدكتورة فاطمة مروان

- استاذة جامعية
- أخصائية في أمراض الغدد والسكري
- و أمراض التغذية
- رئيسة سابقة بمصلحة الغدد بالدار البيضاء
- استاذة سابقة بكلية الطب بالدار البيضاء
- خريجية كلية الطب بليون

Casablanca le 11.02.2021

Bl Rachidi Ep Bennouka Rachid

PPV: 56,30 DH  
LOT: 20K260  
EXP: 15/2022

6 118001 320080  
PPV: 49,60 DH  
LOT: 20J13  
EXP: 10/2013  
6 118001 320103

PPV:49,60 DH  
LOT: 20J13  
EXP: 10/2023



6 118001 320103

Levthyrox® 100 µg,  
Comprimés sécables B/30  
PPV: 24,40 DH

118001 102020

Levthyrox® 100 µg,  
Comprimés sécables B/30  
PPV: 24,40 DH

7862163442

PPV. 24,40 DH

PARIS 12<sup>e</sup> - 126125  
France Ville II - Casablanca  
Tél.: 05 22 98 06 93

$$T = 301.90^{\circ}\text{m}$$

off from 6 miles

Professeur F. MAROUAN  
Université Hassan II  
DÉPARTEMENT DE CHIMIE  
S. P. U. M. Hassan II Casablanca (ex. Tandil)  
B.P. 1520 Casablanca - Casablanca  
Tél. 05 22 20 15 10 / 05 22 20 24 98